

# Un accord équilibré pour Tournai Ouest III

**ÉCONOMIE** Les indemnités d'expropriation des propriétaires et exploitants seront revues

Après 17 années de discorde à propos de l'extension du zoning de Marquain, la guerre est terminée entre l'Apic (Association pour l'intégrité des campagnes) et l'intercommunale Ideta. Ce 1<sup>er</sup> février 2018, les deux parties ont enfin trouvé un terrain d'entente concernant les projets d'infrastructures économiques prévus à l'ouest de Tournai.

La convention signée prévoit qu'Ideta et l'Apic mettent un terme à toutes les actions judiciaires, procédures en appel et recours concernant la zone d'activité économique Tournai Ouest III, son expropriation et l'existence de huit éoliennes déjà en place à Blandain.

Cet accord prévoit l'engagement de l'Apic à s'abstenir de toute contestation future des projets d'Ideta sur le parc de Tournai Ouest III pour des motifs de pure forme et sous réserve que ces projets soient bien conformes à la destination de la zone prévue au plan de secteur. Les conditions sont donc réunies pour la mise en œuvre de la zone d'activité économique Tournai Ouest III en 2018 et selon les permis déjà obtenus.

Ideta a également dû faire des concessions et garantir que le périmètre actuel prévu pour Tournai Ouest III ne sera pas étendu. Ideta s'engage aussi à abandonner l'avant-projet frontalier de Tournai Ouest IV à Lomain. Ideta veillera également à assurer une bonne intégration du futur parc d'activités dans les villages environnants, et en particulier à prévenir les risques d'inondations.

Concernant les expropriations



**La convention signée prévoit qu'Ideta et l'Apic mettent un terme à toutes les actions judiciaires.** © BERNARD LIBERT

prévues dans le projet, l'accord global prévoit que les indemnités d'expropriation des propriétaires et exploitants seront revues selon un barème actualisé et que les frais de procédure seront pris en charge par Ideta.

## Les grandes lignes du projet

Pour rappel, le futur parc d'activités, situé au nord-ouest de l'échangeur de Marquain et d'une surface de 110 hectares, répond à un besoin économique.

Il permettra de prendre le relais des parcs Ouest I et II qui sont saturés et de répondre à des demandes concrètes éma-

nant d'entreprises souhaitant s'implanter dans la région.

Un cheminement cyclo-piéton est prévu pour permettre aux cyclistes de rejoindre le parc depuis le centre-ville tournaisien.

Des plantations de zones tampons devraient assurer la transition entre le parc d'activités et les zones d'habitat du village de Blandain, pour offrir notamment une meilleure intégration paysagère.

Ideta prévoit d'entamer la première phase de travaux dès le mois de mars prochain et d'aménager près de 54 hectares de terrains industriels commercialisables. ■